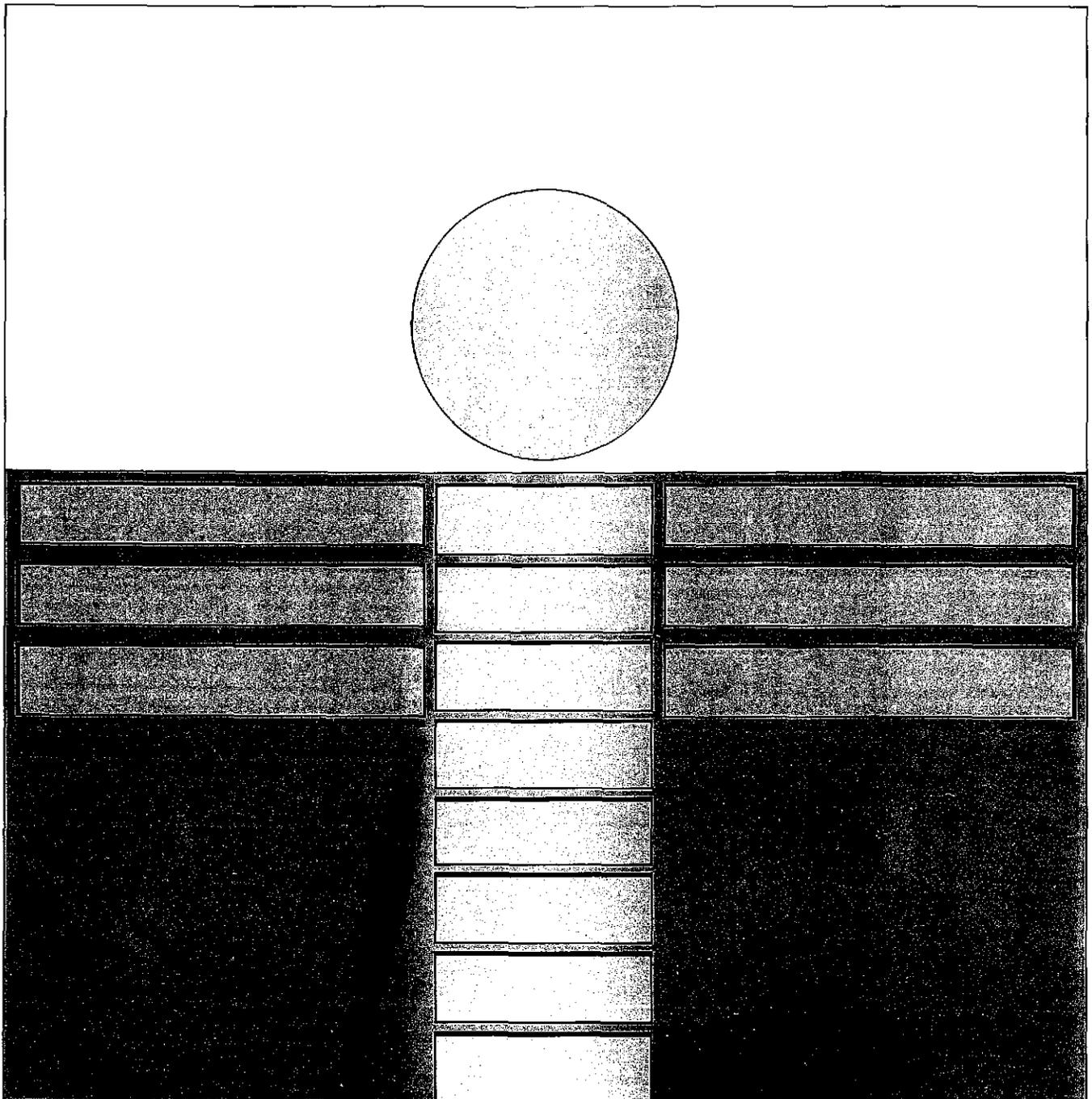




RAPPORT D'ENQUETE

Projet de voie de contournement  
de la ville de  
Saint-Georges-de-Beauce  
(route 204)







Montréal, le 25 janvier 1985

Monsieur Adrien Ouellette  
Ministre  
Ministère de l'environnement  
5199, rue Sherbrooke est  
Montréal, (Québec)  
H1T 3X9

Monsieur le ministre,

J'ai bien le plaisir de vous remettre le rapport d'enquête sur le projet de voie de contournement de la ville de Saint-Georges-de-Beauce (route 204). Monsieur Florent Poirier, commissaire permanent du Bureau, a assumé la responsabilité de la commission prévue à cet effet.

La période des fêtes et la participation de monsieur Poirier à l'audience du lac Robertson expliquent le dépassement du délai de 30 jours imparti à la commission.

Je souhaite que ce rapport vous éclairera sur la nature des questions soulevées par les requérants et vous aidera dans votre décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

André Beauchamp  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement

AB/lp



## RAPPORT D'ENQUETE

### Projet de voie de contournement de la ville de Saint-Georges-de-Beauce (route 204)

Le 4 décembre dernier, le ministre de l'Environnement, monsieur Adrien Ouellette, confiait au Bureau, en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le mandat de tenir une enquête relativement à un projet de voie de contournement de la ville de Saint-Georges-de-Beauce. La durée du mandat est de 30 jours. Le président du Bureau, monsieur André Beauchamp, a nommé monsieur Florent Poirier, membre permanent du Bureau, responsable de cette enquête. Ce dernier a été assisté de monsieur Pierre Auger, analyste au Bureau.

Cette demande d'enquête faisait suite à une requête d'un citoyen de Saint-Georges, monsieur Victor Rodrigue, qui soutenait qu'une meilleure solution pouvait être proposée pour solutionner le problème de la voie de contournement de Saint-Georges. A l'origine le requérant avait demandé la tenue d'une audience publique, pour ensuite retirer cette requête et demander une enquête. La durée relativement brève du mandat et la période de l'année ont incité la commission à enquêter directement et seulement auprès des principaux intervenants.

Le projet, dont la ville de Saint-Georges est le promoteur, consiste à construire une voie de contournement d'une longueur d'environ 4 kilomètres qui relierait la route 204 à l'intersection de la 35e Avenue avec le boulevard Lacroix (route 173) à l'intersection de la 1ère Avenue. Cette nouvelle route est proposée afin de solutionner un problème de sécurité sur la 127e Rue. En effet, les véhicules en provenance de Saint-Prospier sur la route 204 s'engagent naturellement sur la 127e Rue qui en est le prolongement. Or cette rue, depuis la 35e Avenue jusqu'au boulevard Lacroix, soit une distance d'environ 2 kilomètres, est en pente forte (10%). Plusieurs véhicules lourds notamment les camions chargés de bois, ont souvent des difficultés pour freiner au niveau du boulevard Lacroix et des accidents sont survenus dans le passé. Le problème est d'autant plus préoccupant qu'une école est située à l'intersection du boulevard Lacroix et de la 127e Rue. La construction d'une nouvelle route permettrait ainsi aux camions lourds d'éviter la 127e Rue.

#### Actions de la commission

Après avoir pris connaissance du dossier, de l'étude d'impact préparée par la firme Carrier, Trottier, Aubin et associés, et, également, du Rapport d'accompagnement du plan d'urbanisme de la ville de Saint-Georges, préparé par Pluram en 1981, la commission s'est rendue à Saint-Georges-de-Beauce le 17 décembre 1984.

Elle a d'abord rencontré monsieur Pierre Beaudoin, gérant de la ville de Saint-Georges. La commission tenait à savoir si la ville retenait bien le tracé de moindre impact tel qu'identifié dans l'étude d'impact par les segments 2, 7, 11, 15 et 16. Monsieur Beaudoin nous a répondu par l'affirmative. Monsieur Beaudoin nous a appris également que la ville n'a pas demandé à son consultant d'étudier d'autres tracés qui seraient beaucoup plus long ou qui enjamberaient la rivière Famine, ceci en raison des coûts de construction beaucoup plus élevés. C'est une vérité générale dans le cas de construction de routes. L'ingénieur de la ville, monsieur Robert Gilbert, nous fit ensuite visiter les lieux et nous avons pu constater la raideur de la pente de la 127e Rue. Nous avons également circulé sur certaines rues qui auraient pu servir de tracés de rechange telles la 107e Rue ou la 118e Rue. Il ressort de cette visite des lieux que toutes les rues orientées est-ouest connaissent de fortes pentes et en ce sens, le tracé retenu par la ville atténue ce problème puisqu'il franchit obliquement la pente de la vallée de La Chaudière.

Nous avons par la suite rencontré monsieur J. Laurent P. Fortin dont la maison sise au 10375 du boul. Lacroix doit être expropriée et démolie si le projet se réalise. Essentiellement, monsieur Fortin s'oppose au tracé retenu et favorise l'utilisation de la 107e Rue, ce qui éviterait qu'il soit exproprié et aurait l'avantage d'utiliser une route déjà construite. L'étude d'impact semble

démontrer cependant que l'installation de feux de signalisation à l'intersection de la 107e Rue et du boulevard Lacroix serait inacceptable à cause d'une pente de 8% sur le boul. Lacroix et d'une visibilité réduite à cause d'un cap rocheux. M. Fortin n'a pas fait état d'autres motifs sérieux pour appuyer sa requête.

Par la suite, nous avons rencontré monsieur Victor Rodrigue qui nous a longuement fait part de la solution qu'il privilégie, soit le prolongement de la 25e Avenue, de la 120e Rue jusqu'à la 98e Rue en traversant la rivière Famine. La 25e Avenue devrait, selon monsieur Rodrigue, être également prolongée dans le futur jusqu'à Notre-Dame-des-Pins vers le nord de même que vers le Sud de la 127e Rue jusqu'à la 175e Rue. Monsieur Rodrigue invoque essentiellement que le prolongement de la 25e Avenue est prévu depuis très longtemps et qu'il apparaît sur une foule de plans et de cartes depuis une vingtaine d'années environ. Monsieur Rodrigue s'est appliqué longuement à étayer sa position qui n'est pas dénuée d'intérêt. De façon générale, le prolongement de la 25e Avenue serait une solution intéressante et monsieur Rodrigue a mis beaucoup d'énergie à en convaincre la commission. Monsieur Rodrigue s'intéresse depuis très longtemps au réseau routier de Saint-Georges et connaît fort bien la situation qui y prévaut. Il a participé activement à certains débats à l'Hôtel de ville et a écrit plusieurs lettres aux journaux et aux députés.

Cependant, la commission constate que ce projet serait certainement beaucoup plus coûteux et ne réglerait pas à court terme le problème de la circulation de véhicules lourds dans un autre secteur résidentiel, soit celui de Saint-Georges-Station. De plus, le prolongement de la 25e Avenue au sud de la 127e Rue est compromis par la présence d'une ligne de transmission électrique. Par ailleurs, les projets du MTQ quant au prolongement de l'autoroute 73 vont actuellement dans le sens d'une fusion de la route 173 avec l'autoroute 73 avant Saint-Georges ce qui impliquerait l'élargissement du pont actuel sur la route 173. La construction d'un nouveau pont est donc peu souhaitable dans ce contexte. D'autre part, la commission estime qu'une véritable alternative au tracé actuel aurait plutôt été le prolongement de la 35e Avenue vers le nord jusqu'à Notre-Dame-des-Pins. Cette solution aurait l'avantage de profiter d'une route existante mais elle a cependant le même inconvénient que la solution de monsieur Rodrigue, soit la construction d'un pont au-dessus de la rivière Famine ce qui implique des coûts élevés.

Par ailleurs, la commission tient à signaler un point d'un certain intérêt. Tel que mentionné précédemment, le projet actuel prévoit que le raccordement avec le boul. Lacroix se fera au niveau de la 1re Avenue. La commission s'interroge cependant sur certains impacts de cette solution. Par exemple, le tracé retenu a pour conséquence, entre autres, d'empiéter dans la zone d'inondation de la rivière Famine, entraînant l'expropriation d'une maison et nécessitant un

remblai pour la construction de la nouvelle route. Ce qui pourrait être évité si on empruntait plutôt la 107e Rue en procédant à sa réfection. Malgré les arguments invoqués par le MTQ pour le rejet de cette alternative, soit l'inconvénient d'une pente de 8% sur le bouf. Lacroix et la présence d'un cap rocheux, la commission estime qu'une évaluation plus sérieuse devrait être effectuée en regard des avantages que cela comporterait pour l'environnement.

#### Conclusions de la commission

La commission avait pour mandat d'élucider les questions litigieuses soulevées par les requérants.

1. Après un examen attentif, mais forcément limité, la commission estime que la solution proposée par monsieur Victor Rodrigue est loin de comporter tous les avantages environnementaux souhaitables alors que le projet de la ville de Saint-Georges pourrait, s'il était modifié, respecter davantage l'environnement tout en atteignant les objectifs poursuivis. Les suggestions de monsieur Rodrigue sont toutefois intéressantes pour le développement à long terme de la ville de Saint-Georges.
2. Si le tracé actuel est retenu par la ville, ce qui implique l'expropriation de monsieur Fortin, celui-ci devra faire valoir ses droits devant un tribunal d'expropriation plutôt que devant le BAPE.

3. La commission estime qu'un nouvel examen plus attentif de la solution qui prévoit l'utilisation de la 107e Rue (segment 17 de l'étude d'impact) devrait être réalisé avant toute décision finale.
4. La ville de Saint-Georges a manifesté un vif intérêt pour la construction de la route telle que définie dans leur étude d'impact et cela dans les meilleurs délais.

Il appartient maintenant au ministre de l'Environnement de décider si le dossier doit être examiné plus à fond ou s'il convient d'obtenir dès maintenant le décret d'autorisation du Conseil des Ministres.

Fait à Montréal, le 23 janvier 1985



Florent Poirier  
Commissaire

## LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- M. Pierre Beaudoin, gérant  
Hôtel de ville  
11700, boul. Lacroix  
Saint-Georges-de-Beauce
- M. J. Laurent P. Fortin  
10375, boul. Lacroix  
Saint-Georges-de-Beauce
- M. Robert Gilbert, ingénieur  
Hôtel de ville  
11700, boul. Lacroix  
Saint-Georges-de-Beauce
- M. Victor Rodrigue  
12475, boul. Lacroix  
Saint-Georges-de-Beauce

## BIBLIOGRAPHIE

1. Les Consultants Carrier, Trottier, Aubin et Associés, Etude d'impact, voie de contournement, ville de Saint-Georges, décembre 1983, 54 pages et annexes.
2. Les Consultants Carrier, Trottier, Aubin et Associés, Etude d'impact, voie de contournement, ville de Saint-Georges - Résumé, décembre 1983, 33 pages.
3. Les Consultants Carrier, Trottier, Aubin et Associés, Etude d'impact, voie de contournement, ville de Saint-Georges, rapport complémentaire, avril 1984, 22 pages et annexes.
4. Les Consultants Carrier, Trottier, Aubin et Associés, Etude d'impact, voie de contournement, ville de Saint-Georges, document annexe, juillet 1984, 44 pages.
5. Pluram Inc., Ville de Saint-Georges, rapport d'accompagnement du plan d'urbanisme, 1981, révisé nov. 1983, 109 pages.



# VILLE DE ST-GEORGES

Projet: ROUTE 204  
VOIE DE CONTOURNEMENT

Titre: Plan d'ensemble de la ville de  
St-Georges

Légende:

--- Solutions envisagées

les consultants  
carrier, trottier, eubin  
et associés



819, ave. du Palais St-Joseph de Beauce

conception: C.M. dessin: R.G. vérification: R.D.

échelle: 1/100 date: nov 1983 projet: 47-83 planche no: 1

